



Réforme de la procédure pénale. Les robes noires et les robes rouges manifestent leur inquiétude

Mardi 9 mars 2010. Comme en écho à la récente conférence de Robert BADINTER à Montpellier (voir l'HJÉ du 28 janvier 2010), magistrats et avocats ont manifesté ensemble leur inquiétude face à la réforme de la procédure pénale et la disparition annoncée du juge d'instruction. Le 9 mars, les barreaux de Montpellier (photo ci-dessus) et Béziers et leurs bâtonniers respectifs, Lætitia JANBON et Françoise AURAN-VISTE, ont participé à la Journée nationale "Justice morte". L'avant-projet de réforme porté par la garde des Sceaux Michèle ALLIOT-MARIE se précise et pourrait faire l'objet d'une présentation au Parlement à l'automne. Dans leurs motions, les avocats constatent que "cet avant-projet proposé ne répondait pas aux exigences à la fois constitutionnelles et conventionnelles du respect du procès équitable et des droits de la défense". Et moins encore aux arrêts prononcés par la Cour européenne des droits de l'homme, qui plaident en faveur de la présence de l'avocat lors de toute audition d'un témoin placé en garde à vue. Selon les professionnels judiciaires qui ont observé ce mardi une grève des audiences, avec la suppression du juge d'instruction, les pouvoirs d'enquête renforcés du parquet ne seront contrebalancés ni par la mise en place d'un juge du siège investi de pouvoirs de contrôle, ni par les avocats, qui n'ont aucun rôle effectif durant la phase d'enquête et de jugement. Les avocats dénoncent également le manque de moyens financiers, véritable nécessité pour une justice équitable pour tous. La crainte des professionnels judiciaires est de voir glisser la justice d'investigation à la française vers le mode accusatoire anglo-saxon. Dans ce cas, la défense doit disposer de moyens supplémentaires face à un parquet doté de toute la puissance de la machine judiciaire. En l'absence du juge d'instruction, étant enquêteur à charge et à décharge, le parquet disposera en effet de moyens d'investigation puissants (police, gendarmerie)... D'où la nécessité d'une présence renforcée de l'avocat, notamment en

phase interrogatoire. Une présence qui est, bien sûr, conditionnée par les moyens financiers. Les budgets, déjà faibles, consacrés à l'aide juridictionnelle en France (4 euros par habitant, contre 43 euros en Angleterre) annoncent le risque d'une justice à deux vitesses, entre ceux qui pourront financer de lourds moyens d'investigation et de temps de présence des avocats, et ceux qui ne pourront suivre financièrement. Un risque qui concerne 90 % de la population française à revenus moyens voire modestes. Quid de l'indépendance des magistrats chargés de l'enquête, dont la carrière dépendra plus que jamais du bon vouloir du ministère de tutelle ? "Il ne s'agit pas de faire le procès des magistrats du parquet. Les hommes ne sont pas en cause, mais il ne faut pas que la structure judiciaire fragilise les fonctions..." a confirmé M^e CASANOVA, ancien bâtonnier du barreau de Montpellier. Les magistrats sont visiblement sensibles à leur indépendance, puisqu'ils avaient répondu ce mardi à l'appel à la grève des audiences observé dans toute la France. Les avocats ont également souligné le manque de stabilité des règles judiciaires ces dernières années. La collégialité de l'instruction votée en 2007 suite à l'affaire d'OUTREAU n'est jamais entrée dans les faits – car "Trop onéreuse" avancent les professionnels judiciaires, au moment des restrictions budgétaires – et a curieusement conduit à la suppression pure et simple du juge d'instruction, là où l'on souhaitait multiplier la présence des magistrats. Une suppression qui fait le corps de la future loi et qui ne sera pas discutable, a récemment annoncé la Garde des Sceaux. Une position ferme que les avocats dénoncent, et qui n'annonce pas, selon eux, un dialogue ouvert et constructif. Face aux questions "Comment va-t-on enquêter, instruire et juger à l'avenir ?" et "Quel modèle social, societal et judiciaire veut-on mettre en place ?", les magistrats du parquet et les avocats ont exprimé, ce mardi 9 mars, leur vive inquiétude. Affaire à suivre... **Daniel CROCI.**